

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

AVRIL 2015

TÉLÉCOM AVIATION

CGSP

FGTB Services Publics

71^e année - n°4-avril 2015 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



Grève générale **CGSP** 22 avril 2015

ÉDITO P. 3



ÉDITO

Un mois de mars
printanier... Et un mois
d'avril chaud ?

P. 3



DOSSIER

Accords de commerce :
mobilisation mondiale
le 18 avril !

P. 4



TÉLÉCOM AVIATION

Le Rouge ou le Noir ?
P. 11

LA FGTB CONTINUE À ORGANISER LA RÉSISTANCE SOCIALE !

Depuis 6 mois, le gouvernement organise la régression sociale et le chaos...

Cela suffit ! La FGTB répond à cette politique en organisant la résistance sociale !

30/03 : Manif FGTB à Bruxelles
1/04 : Manif FGTB à Liège, à Charleroi et à Namur
22/04 : Grève générale CGSP

Conférence Commune de Paris

La Commune de Paris est un moment clé dans l'histoire du Mouvement ouvrier. C'est la première tentative de révolution prolétarienne, et elle a été un véritable champ d'expérimentations en matière d'organisation et de projets politiques pour la gauche : place des femmes, autogestion, internationalisme concret... Des thématiques d'une actualité frappante ! Pour en parler, le CHOC a fait appel à Nathanaël Uhl, militant français et historien.

Rendez-vous le samedi 18 avril à 15h à la Maison des 8h de Charleroi.



DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Euro Space Center et exposition celté

La Commission régionale intersectorielle des Pensionné(e)s organise un voyage le **26 mai**. Destination : **Euro Space Center à Transinne** (repas de midi) et **exposition celté à Libramont**.

Départ 8h30 au coin des rues de la Villette et Libioulle, derrière la gare de Charleroi-Sud. Retour vers 19h30. Coût : 39 €/affilié et 43 €/sympathisant.

Inscription et réservation pour le 5 mai :

- à l'accueil de la CGSP Charleroi 071/797 111 ;
- versement sur le compte n° BE86 8772 0285 0150 (mention « Libin ») pour confirmer la réservation ;
- renseignements : Alphonse Vanden Broeck 0495/34 09 28.

Conférence « Le chien guide d'aveugle »

La Commission régionale intersectorielle des Pensionné(e)s organise, le **21 avril à 10h**, en ses locaux, une conférence « Le chien guide d'aveugle » : par Richard Fryczinski, Responsable honoraire du Centre de formation des chiens guides et de l'ASBL Œuvre fédérale « Les Amis des Aveugles et Malvoyants ».

Conférence gratuite avec parcours d'aveugle.

Renseignements : Alphonse Vanden Broeck 0495/34 09 28.

Hainaut occidental

Concours de pêche

L'Amicale des Pensionnés organise le **13 juin** un concours de pêche (étang à Velaines) de 8h à 18h.

Mise : 50 €/équipe de 2 pêcheurs, repas chaud compris.

Maximum de 20 équipes. Nombreux prix en espèces.

Renseignements à la régionale : le mardi de 14h à 16h.

Date limite d'inscription : le 15 mai 2015.

Voyage à Bastogne et Durbuy

Il reste quelques places pour notre voyage à Bastogne et Durbuy le 28 mai (prix : 66 €/pers.). Renseignements à la régionale : le mardi de 14h à 16h.

Namur

Festivités 1^{er} mai

10h30 : Accueil, café : Maison syndicale « André Genot », rue de l'Armée Grouchy 41.

- Meeting – Orateurs :

J. Thonon, Vice-président de la FGTB,

M. Meyer, Président de la CGSP,

M. Goblet, Secrétaire fédéral FGTB,

G. Fays, Secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB.

- Barbecue géant, ambiance musicale et animations : 12 €/adulte – 6 €/enfant.

Réservation obligatoire avant le 24 avril :

- par versement sur le compte n° BE63 6363 8274 0408

(communication : SACNam 1^{er} mai 2015) ;

- par téléphone : 081/72 91 12 – 081/72 91 43 ou par Fax : 081/72 91 31 ;

- par mail : maryse.dussart@cgsps.be ou veronique.lenaerts@cgsps.be

Un mois de mars printanier...

Et un mois d'avril chaud ?

N'ayant pas l'habitude de faire de constatations ou encore de prédictions météorologiques, il ne s'agit pas de déroger à la règle mais bien de parler du climat social.

Depuis trois mois, les exclusions du chômage s'envolent : quand ce n'est pas l'exclusion systématique des détenteurs d'allocations d'insertion, c'est le durcissement des critères de disponibilité qui entraîne les gens dans la misère. Et quand ils y sont, notre belle société les laisse mourir de froid pour de nébuleuses questions administratives. La gestion de la détresse sans moyens financiers, cela rend insensible, semble-t-il.

Ainsi, à deux reprises, le 11 et le 19 mars, la place de la Monnaie à Bruxelles a été le carrefour des contestations face à ce gouvernement des droites, dont le Premier ministre (Menteur Récidiviste – MR) applique une politique arrêtée à l'hôtel de ville d'Antwerpen. Mais si ce lieu et ces dates sont très importants, ils ne représentent pas l'exhaustivité de la contestation : action des jeunes et des femmes à Namur, manifestation au Ministère des finances, grèves et manifestations dans de nombreuses communes, voire même occupation d'administrations. La liste est trop longue pour être exhaustive.

La réussite d'une mobilisation ne se mesure pas au seul nombre de participants. Il faut des résultats et si le gouvernement fédéral reçoit parfois, il n'écoute jamais ! C'est pourquoi, le combat ne peut que se durcir. Ceux qui dénoncent les grèves sont aussi ceux qui les génèrent ! Les travailleurs ne sont jamais heureux de perdre leur salaire pour faire entendre leur voix mais ils savent que c'est là leur moyen d'action le plus efficace.

La cohésion et l'unité des travailleurs sont indispensables, entend-on souvent. Et c'est vrai ! Pourtant, cette unité va de pair avec l'action. Car dans l'inertie et l'immobilisme, l'unité n'est même pas indispensable. C'est pourquoi nous devons trouver les moyens de convaincre le plus grand nombre de travailleurs, qu'ils soient syndiqués (à la CGSP ou à une autre organisation) ou non, que oui la grève est utile et efficace. Il n'y a qu'à voir les rictus du chef de district anversoïse pour le mesurer. Les déclarations des représentants patronaux, unanimes, des petites ou grandes entreprises ne laissent aucun doute : nos actions font mal également à leurs bénéfices.

Nous sommes irresponsables, disent-ils. Ce qui le serait, serait de ne pas continuer à faire entendre notre voix pour dire à tous les gouvernements, quels qu'ils soient : non, l'austérité n'est pas une solution, oui une autre politique est possible.

Delhaize supprime plus de 2 000 emplois et dans le même temps distribue des dividendes jamais atteints et c'est une responsable du SETCa qui est une terroriste !

La lutte est plus que jamais indispensable et il nous appartient à toutes et à tous de convaincre collègues, amis, familles de faire réussir la grève du 22 avril et les actions qui ne manqueront pas de suivre.

Accords de commerce : mobilisation mondiale le 18 avril !

Comme cela a déjà été mis en lumière à plusieurs reprises dans nos éditions précédentes, la vague récente d'accords commerciaux en cours de négociation représente une menace directe pour la prestation de services publics de qualité. Ces nouveaux accords encouragent la privatisation, limitent la capacité des gouvernements à édicter des règles dans l'intérêt public et créent de nouveaux droits puissants pour les grandes entreprises multinationales.

Ils représentent une menace pour la démocratie ! Ils sont négociés en secret, sans consultation appropriée. Les gouvernements futurs seront liés par ces accords, souvent indépendamment des décisions des élections nationales, du Parlement ou des tribunaux.

Pour rappel, trois accords de libre-échange font actuellement l'objet des plus vives craintes parmi les citoyens d'un très grand nombre d'États impliqués dans ces accords :

- **Le CETA** (*Comprehensive Economic and Trade Agreement*), autrement dit l'Accord économique et commercial global **entre l'Union européenne et le Canada**. Il est le seul de ces trois accords à avoir abouti à un texte final, en septembre 2014. Ce texte sera soumis au vote du Parlement européen et des Parlements nationaux. Les mesures prévues dans cet accord portent profondément atteinte aux services publics et aux droits des citoyens et des travailleurs. Si l'on n'en bloque pas la ratification de toute urgence, il constituera un tremplin législatif pour légitimer le même type de mesures dans le TTIP, l'Accord entre l'UE et les États-Unis.
- **Le TTIP** (*Transatlantic Trade and Investment Partnership*), le Partenariat transatlantique de commerce et

d'investissement **entre l'Union européenne et les États-Unis**. Moins abouti que l'Accord liant le Canada et l'UE, il a fait beaucoup parler de lui ces derniers mois, faisant l'objet d'une levée de bouilliers de plus en plus étendue de part et d'autre de l'Atlantique. Son texte sera probablement achevé fin 2015, et sa ratification n'aurait dès lors pas lieu avant plusieurs années, mais il n'en constitue pas moins une véritable menace. Bien qu'une large publicité lui soit actuellement faite, suscitant de nombreux débats y compris au sein du Conseil européen, il ne faut cependant pas commettre l'erreur de s'attaquer au TTIP isolément, sans s'attacher parallèlement à stopper le CETA.

- **Le TISA** (*Trade in Services Agreement*), l'Accord sur le commerce des services (ACS) négocié plurilatéralement par 51 États membres de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), en marge des scénarios officiels de cette Organisation : 23 États + les 28 de l'UE, l'UE comptant pour un seul partenaire représenté par la Commission européenne. Les rounds de négociation ont lieu à Genève toutes les 8 semaines, et visent, à terme, à élargir la portée de



l'accord à l'ensemble des 160 pays membres de l'OMC, lui donnant ainsi un spectre multilatéral bien plus étendu. Suite à une pression citoyenne sans cesse accrue ces derniers mois, le mandat de négociation de la Commission européenne vis-à-vis de cet accord a été rendu public ce 10 mars dernier.

CONSÉQUENCES À TOUS LES NIVEAUX DE LA VIE

Ces traités de libre-échange sont d'une nouvelle génération. Ils vont bien au-delà d'une « simple » réduction de barrières tarifaires. À travers un mécanisme de règlement des différends « d'entreprises à États » basé sur l'intervention de tribunaux privés attachés directement aux multinationales, ils visent en effet, de façon globale et offensive, la mise « hors-champ de régulation » de tout échange ou activité susceptible de générer des

profits, en ce inclus tous les types de services. Il s'agit d'éliminer toute possibilité d'intervention des politiques publiques et ce, non seulement dans les échanges de biens et services, mais également dans les domaines aussi cruciaux que ceux des droits des travailleurs et des citoyens, de la promotion d'un développement respectueux de la planète et de ses habitants.

En d'autres termes, ces projets de traités videraient purement et simplement la démocratie de sa substance, faisant de celle-ci une coquille vide et inutile.

L'autre aspect extrêmement préoccupant de cette nouvelle génération d'accords internationaux réside dans leur prétention à verrouiller définitivement toute

libéralisation, sans possibilité de retour à la sphère publique d'un service qui aurait été privatisé, et en restreignant au maximum le nombre de services publics susceptibles d'échapper à la privatisation. Ce procédé passe par l'adoption de deux types de mesures prévues dans les traités : *l'effet de cliquet* et la libéralisation sur base de *liste négative*¹.

IMPACTS EN BELGIQUE

Outre la politique fédérale, les pouvoirs communaux et entités fédérées sont concernés.

Les négociations concernent donc tous les niveaux de pouvoir, et visent l'ensemble des champs de compétences politiques, tels que : « agriculture, chimie, cosmétiques, attribution des marchés publics, normes sanitaires et phytosanitaires, pharmacie, PME, propriété intellectuelle, règles de nomination concernant l'origine des produits, règlement des différends entre investisseurs et États, services publics, etc. De fait, seuls l'audiovisuel et le cinéma (ainsi que les services régaliens de l'État) ont été exclus »².

En quoi ces négociations constituent-elles une menace pour le fonctionnement des entités fédérées ?

Outre l'absence de clauses contraignantes en termes de respect des normes sociales et environnementales par les investisseurs et multinationales désireux de s'installer dans nos contrées, épinglons la possibilité créée par ces accords pour les multinationales, grâce au principe de « libre-circulation des investissements », de se localiser n'importe où en fonction de leurs intérêts : régions à

bas salaires, sans impôts à payer sur les bénéfices, sans financement de la sécurité sociale, sans mesures rigoureuses contre les pollutions...

Ainsi, le « libre-échange » se révèle être une sorte de *supermarché législatif* pour multinationales (il ne manque plus qu'un slogan du type « *vous trouvez moins cher ailleurs ? On vous rembourse la différence* »), qui aboutit à une mise en concurrence des différents systèmes législatifs - autrement dit, les démocraties nationales - en faveur de celui-ci qui leur sera le plus favorable, et donc selon toute logique, le moins favorable aux droits des travailleurs et des consommateurs.

Les règles d'attribution des marchés publics seraient-elles remaniées ?

Oui, l'article 24 du mandat de négociation du TTIP établit que « *L'accord devra être le plus ambitieux possible et compléter les résultats des négociations relatives à la révision de l'accord sur les marchés publics en ce qui concerne son champ d'application (entités contractantes, secteurs, valeurs de seuil et contrats de services, notamment pour les travaux publics de construction). L'accord visera à accroître l'accès mutuel aux marchés publics à tous les niveaux administratifs (national, régional, local) et dans*

le domaine des services publics, afin de s'appliquer aux activités pertinentes des entreprises actives dans ce domaine, en garantissant un traitement non moins favorable que celui qui est accordé aux fournisseurs établis sur le territoire de la partie concernée. [...] »³.

Il s'agit de permettre aux investisseurs étrangers (américains en l'occurrence) l'accès aux marchés publics avec les mêmes droits et garanties que ceux accordés aux investisseurs belges et européens. « *Concrètement, l'accord visera à interdire au pouvoir politique le rétablissement ou le maintien de critères qualitatifs, tels que la proximité géographique de l'investisseur, l'encouragement des circuits courts de production, le soutien à des PME ainsi que la préférence pour des productions artisanales, à finalité sociale ou biologique, lors d'appels d'offres* » (Bruno Poncelet)

Toute entité publique qui dérogerait à ces règles courrait le risque d'être traînée en justice devant des tribunaux privés spécialement constitués pour défendre les intérêts des multinationales et investisseurs (les fameux RDIE : Règlement des différends entre investisseurs et États), et de subir des pénalités financières importantes.



1. Cf. l'analyse rédigée pour l'asbl Barricade : <http://www.barricade.be/publications/analyses-etudes/accords-multilateraux-libre-echange>.
2. Analyse de Bruno Poncelet de la FGTB wallonne, auteur, avec Ricardo Cherenti, de *Le grand marché transatlantique. Les multinationales contre la démocratie*, Éd. Bruno Leprince, Paris, 2011.
3. Le mandat accordé par les États membres à la Commission européenne pour négocier le Traité transatlantique est disponible sur <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-11103-2013-REV-1-DCL-1/fr/pdf>.

IL FAUT BLOQUER CES ACCORDS, PAS TENTER DE LES AMENDER !

L'objectif doit être de bloquer la mise en œuvre de ces accords. Purement et simplement !

La dépense de temps et d'énergie consacrée à la défense de nos droits ne sera réellement efficace qu'en visant cet objectif radical. Tout d'abord, parce que les enjeux sont à l'échelle de cette radicalité : il s'agit de défendre la démocratie, le droit à des services publics accessibles et de qualité, et nos droits fondamentaux dans leur ensemble.

Ensuite, parce que les amendements apportés n'enlèveraient rien à la teneur fondamentalement antisociale de ces accords, dont le socle, la raison d'être, est précisément la rencontre des intérêts des investisseurs et multinationales.

Enfin, parce que plus que jamais, « *le récit crée le fait* », ainsi tout texte de traité dépendra *in fine* de l'interprétation qui en est faite, et celle-ci dépendra des rapports de force en place. Or, à moins d'une révolution toute proche, ceux-ci sont assez peu favorables aux intérêts des peuples à l'heure actuelle. La façon dont la Troïka s'est assise sur le Traité de Lisbonne dans sa manière d'intervenir dans les pays européens en crise en est un exemple éclairant.



LA RÉSISTANCE S'ORGANISE

Un peu partout en Europe et dans le monde, la riposte s'organise. C'est que la rengaine selon laquelle les accords de libre-échange apporteraient emploi et prospérité ne fait plus mouche, à force de butter sur des résultats exactement contraires.

Le simple exemple du million et demi d'emplois perdus aux États-Unis et au Canada à la suite de la signature de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) pourrait suffire à lui seul à déconstruire les discours faussement prometteurs de ces mêmes responsables politiques qui par ailleurs négocient sciemment la faillite organisée d'un État comme la Grèce.

DES ZONES HORS TTIP !

Les organisations syndicales et mouvements de la société civile s'organisent en plateformes régionales et internationales, les mandataires politiques régionaux et municipaux de nombreux pays se déclarent « zones hors TTIP/hors CETA/hors TISA » (en Belgique, une trentaine de communes se sont déjà déclarées « zones hors TTIP », tandis qu'au Canada, plus de 50 municipalités se sont prononcées contre le CETA), l'Initiative citoyenne européenne (ICE) contre le TTIP et le CETA a déjà recueilli plus d'un million et demi de signatures (cf. <https://stop-ttip.org/fr/>), et le Forum social mondial qui se tenait à Tunis en ce mois de mars a fait l'objet d'un très large rassemblement international visant à coordonner les luttes contre ces traités.

LE 18 AVRIL, JOURNÉE MONDIALE D'ACTION !

C'est dans cette dynamique de mobilisation mondiale que le 18 avril a été décrétée Journée globale d'action contre les Traités de libre-échange. Partout dans le monde, des événements sont organisés à cette date en vue d'informer les citoyens des dangers que feraient courir ces accords s'ils venaient à être adoptés par nos États, et de mobiliser un maximum de personnes pour dire NON au bradage de la démocratie et de nos droits.

Dans ce cadre, les plateformes D 19-20, Acteurs des Temps Présents, Tout Autre Chose/Hart Boven Hard et CNCD-11.11.11 vous invitent à participer à l'événement national prévu en Belgique à cette occasion :

Le vendredi 17 avril à 19h

Interpellation des mandataires politiques sur la nécessité de ne pas voter ces traités.

Le samedi 18 avril, activités toute la journée

10h – 12h30 : ateliers thématiques sur les champs concernés par les accords de libre-échange (agriculture et alimentation, services publics, environnement, dette publique et régulation bancaire, démocratie, enjeux géopolitiques, impacts sur les femmes...) : analyses, débats et pistes d'actions.

12h30 – 13h30 : Assemblée de convergence - Quelle stratégie pour stopper les accords de libre-échange ?

Lieu : rue Pletinckx, 19 à 1000 Bruxelles.

14h : Grande manifestation nationale avec arrêts dans des lieux symboliques des lobbys et des institutions européennes.

(Informations complètes disponibles sur www.cgspwallonne.be)

La dette

Chaque jour, les séides du système assènent la même petite musique lancinante : « Il faut du sérieux budgétaire pour ne pas alourdir la dette » (Charles Michel sur *Matin première* le 5 janvier 2015) ou encore ce truisme éclatant de Christine Lagarde, directrice du FMI, commentant l'arrivée au pouvoir de Syriza, « une dette est une dette ».

Derrière ces clichés se cache surtout la volonté de ne pas questionner la dette, de ne pas la qualifier, car il se pourrait qu'elle soit *odieuse* (lorsqu'elle a été contractée par des dictateurs), *illégitime* (lorsqu'elle a été contractée à des fins qui ne visaient pas l'intérêt général), ou *illégal*. Or, la question de la dette gagnerait à ce que l'on dévoile son arrière-plan politique.

La dette, un instrument de domination

Tout d'abord, comment ne pas voir et ne pas percevoir, dans cette présentation de la dette publique comme étant un problème, une volonté de la discréditer ? Comment ne pas voir et ne pas percevoir, dans l'invocation compulsive de la dette, un outil coercitif visant à domestiquer les citoyens, à les faire rentrer dans le rang ? « En conduisant les gouvernés à promettre d'honorer leurs dettes, le capitalisme prend la main sur l'avenir... Ainsi, le système capitaliste réduit ce qui sera à ce qui est, le futur et ses possibles aux relations de pouvoir actuelles. L'étrange sensation de vivre dans une société sans temps, sans possibles, sans rupture envisageable - les Indignés dénoncent-ils autre chose ? - trouve dans la dette l'une de ses principales explications.¹ » Comment ne pas voir et percevoir que les solutions aux crises engendrées par la dette prolongent l'aliénation qu'elles prétendent dépasser ?

Pour mieux faire passer l'idée que les dettes doivent être honorées ; ses tenants affirment souvent que l'État, comme tout bon père de famille, doit gérer ses deniers de manière analogue sauf que « l'État établit son niveau de revenu selon sa propre volonté... et l'État n'a pas une espérance de vie de 80 ans. »²

Au-dessus de nos moyens ?

Tout un *storytelling* moralisateur se développe autour de la question de la dette. Ainsi en Grèce, à en croire les bonimenteurs assermentés, la dette amassée résulterait des seules gabegies des gouvernements grecs. Cette assertion répétée sans cesse permet d'occulter les agissements de la banque Goldmann Sachs qui a tout mis en œuvre pour maquiller les comptes de la Grèce lors de son entrée dans l'Euro...

Et chez nous, ce même discours (L'État belge a vécu au-dessus de ses moyens) cache habilement l'imprudence et l'impudence des banques en 2007 et les nombreuses réformes fiscales menées sous l'impulsion de l'homme qui parlait à l'oreille des riches. Car cette accusation selon laquelle les pays

auraient vécu au-dessus de leurs moyens ne tient pas la route : les pays européens ont en fait stabilisé leurs dépenses publiques depuis le début des années '80 et ce sont moins les dépenses publiques qui ont

explosé que les rentrées fiscales qui ont fortement diminué suite aux nombreux cadeaux opérés en faveur des entreprises et des riches. « La moralité de la dette et celle du travail sont les armes idéologiques les plus puissantes de ceux qui règnent sur le système actuel »³ (et c'est en cela exactement que la dette est un mot qui pue).

La dette se paye notre tête !

En somme, par ce discours sur la dette, « nos élites oligarchiques poursuivent un but politique précis : détruire les résistances résiduelles (salaires, revenus, services) à la



logique néolibérale »⁴. Ce qui revient à dire que l'austérité et la dette aspirent non à un « État minimum mais à un État délivré de l'emprise de la lutte des classes, de la pression des revendications sociales et de l'élargissement des droits sociaux. La crise de la dette est la bataille politique pour la prise définitive de l'État-providence par les forces néolibérales »⁵.

Face à ce constat lucide, pas question de transiger, il s'agit de refuser la dette (qui sera de toute façon impayable) et de l'auditer... dans un premier temps⁶.

1. Maurizio Lazzarato, « La dette ou le vol du temps », *Le Monde diplomatique*, février 2012, p. 28.

2. Simon Tremblay-Pépin, « L'État n'est pas une famille », http://iris-recherche.qc.ca/blogue/etat-nest-pas-une-famille?utm_source=Liste+de+diff...

3. David Graeber, *Comme si nous étions déjà libres*, Montréal, Lux, 2014, p. 260.

4. Maurizio Lazzarato, *Gouverner par la dette*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2014, p. 7.

5. Idem, p. 44.

6. Voir le site de l'audit citoyen de la dette : www.acide.be

Il nous faut une autre Banque centrale !

La plateforme ACiDe¹ - avec les Acteurs des Temps Présents, l'Alliance D19-20, Tout Autre Chose Liège, l'Alter Summit et AAA - lancent un appel à soutenir les actions transnationales de Blockupy qui ont eu lieu ce mercredi 18 mars, en marge de l'inauguration du nouveau siège de la Banque centrale européenne à Francfort.



Rachat de dettes : un cadeau de plus aux banques privées

Le 18 mars à Francfort, des dizaines de milliers d'activistes venu(e)s de toute l'Europe ont manifesté lors de l'inauguration du nouveau siège de la Banque centrale européenne (BCE).

Le message est clair : dire non aux politiques capitalistes menées par cette institution, profitables pour les banques privées et leurs actionnaires mais catastrophiques pour les populations.

La BCE prête à des taux proches de zéro (son taux directeur est actuellement de 0,05 %) aux grandes banques privées qui prêtent à leur tour aux États à des taux bien plus élevés (11 % pour la Grèce actuellement), et empochent la différence... Ce système aberrant est une des causes d'endettement des États : il coûte aux finances publiques européennes environ 350 milliards € par an en intérêts de la dette.

La BCE : neutre et indépendante ?

Le président de la BCE, Mario Draghi, est un ancien vice-président de la tristement célèbre banque Goldman Sachs. Il était d'ailleurs à sa tête lorsque celle-ci a aidé le gouvernement grec de l'époque à maquiller les comptes publics du pays... Depuis 2007, la BCE soutient les banques qui ont provoqué la crise de manière illimitée et inconditionnelle. Elle leur a d'abord prêté plus de 1 600 milliards € à des taux d'intérêt très bas. Sa nouvelle trouvaille, nommée « assouplissement monétaire », est un cadeau de plus fait aux banques privées : racheter 1 000 milliards de titres de dettes souveraines et de produits structurés dont elles veulent se débarrasser sur le marché secondaire, et cela, sans aucune contrepartie ou obligation de financer l'économie réelle.

La BCE n'est pas neutre, elle pose des choix politiques. Le dernier épisode en date est le chantage qu'elle a utilisé envers la Grèce en menaçant de couper l'accès à tous les fonds si le nouveau gouvernement élu démocratiquement ne rentrait pas illico presto dans les rails de l'austérité...

Une autre banque centrale pourrait...

- prêter directement aux États à des taux d'intérêts très réduits ;
- reverser les intérêts qu'elle a touchés sur les titres publics des pays européens qu'elle détient ;
- racheter des dettes souveraines de pays en difficulté et les annuler de ses comptes ;
- financer directement des États soucieux d'atteindre des objectifs économiques, sociaux et environnementaux qui intègrent les besoins et les droits fondamentaux des populations ;
- être placée sous contrôle des citoyen(ne)s européen(ne)s et non des seuls gouverneurs nommés et des « experts indépendants » triés sur le volet.

Pour toutes ces raisons, la FGTB wallonne soutient la mobilisation « Blockupy Frankfurt » du 18 mars 2015 pour en finir avec une BCE qui finance la spéculation et impose l'austérité.



ACiDe - Audit Citoyen de la Dette - est une plateforme réunissant une vingtaine d'organisations, dont la FGTB wallonne qui en est l'un des membres fondateurs. Elle promeut la mise en place de comités d'audit de la dette publique et contribue à faire de ce sujet une question de débat public.

L'ÉTAT N'EST PAS UNE FAMILLE !

Le président du Conseil du trésor affirmait récemment à la radio que bien qu'une famille et un État aient des différences de taille, le budget de l'un et de l'autre doit être compris de la même façon. Un tel propos venant de la bouche de quelqu'un qui a enseigné l'économie est hautement surprenant. Quand cette même personne a d'importantes responsabilités politiques, ces mots deviennent carrément irresponsables.

Bien sûr, le budget de l'État a une colonne de dépenses et une de revenus, comme celui de toute famille. Mais la ressemblance s'arrête ici. Voyons pourquoi !

L'État a un contrôle sur la masse monétaire en circulation

Si une famille tente d'imprimer de l'argent pour faire la même chose, elle aura des problèmes avec la justice. Mettre de l'argent en circulation est un jeu complexe et risqué, mais qui peut avoir d'importantes conséquences sur le niveau d'endettement d'un pays. Le Québec n'a pas ce pouvoir (d'aucuns ajouteront : pour l'instant), mais l'État canadien oui, par l'entremise de la Banque centrale.

L'État peut voir son revenu accroître à cause de certaines dépenses

Acheter un panier d'épicerie ne fera jamais augmenter votre revenu. Quand l'État investit, il crée de l'emploi et offre des contrats. Il s'ensuit une stimulation économique qui peut augmenter ses revenus d'imposition. À l'inverse, et le gouvernement du Québec en fait l'expérience douloureuse ces dernières années, quand l'État contraint ses dépenses, il peut voir ses revenus être plus bas qu'il ne le prévoyait.

L'État peut s'endetter face à sa propre population

Une part des intérêts que le gouvernement verse sur sa dette sert à financer nos régimes de retraite. Si vous versez les intérêts de votre dette aux membres de votre famille, est-ce que cela changerait votre perspective en matière d'endettement ? Disons simplement que ça n'aurait pas le même impact que de verser 19 % de vos dépenses à une banque pour votre carte de crédit.

L'État établit son niveau de revenu selon sa propre volonté

Si vous pouviez non seulement établir votre salaire vous-mêmes et que vous pouviez mettre votre employeur en prison s'il ne vous le versait pas, la situation serait-elle différente ? En



fixant lui-même le niveau des impôts et en ayant le contrôle sur la rédaction des lois et des services de police, c'est précisément ce que l'État peut faire.

L'État n'a pas une espérance de vie de 80 ans

Si vous deviez penser le budget de votre ménage en considérant qu'il sera encore présent dans deux siècles, votre regard changerait-il ? Peut-être que l'inflation, l'endettement et l'achat d'infrastructures vous apparaîtraient sous un autre jour.

Tout ceci ne signifie pas que l'État agisse dans un monde sans contraintes. Trop imposer ou imprimer trop d'argent a des conséquences qui peuvent être néfastes pour les États, c'est une évidence. Cependant, les enjeux auxquels sont confrontés les États et les ménages sont profondément différents et, au final, incomparables. Il est risible de défendre le contraire.

Article de Simon Tremblay-Pepin mis en ligne le 27 février 2015 par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques du Québec.

La **FGTB** toujours au combat

Grâce à la mobilisation syndicale : ce qui a changé, ce qui doit encore disparaître...

À la mi-décembre 2014, grâce à la mobilisation syndicale, les représentants des patrons ont enfin accepté de s'asseoir à la table des négociations avec les représentants des travailleurs.

Aux termes de ces négociations, la FGTB a refusé le projet d'accord pour deux raisons essentielles :

- les employeurs ont refusé de remettre en cause le saut d'index imposé par le gouvernement alors que c'était en leur pouvoir ;
- la marge salariale que les employeurs ont consentie s'élève à peine à 0,6 % de la masse salariale à partir de 2016 et à répartir entre augmentation brute de 0,375 % et augmentation nette de 0,3 % via différents mécanismes de salaires exonérés de cotisation et d'impôts (les chèques-repas, les avantages liés aux résultats...).

Le calcul est simple !

Tous les allocataires sociaux et tous les travailleurs, du privé et du public, seront privés de 2 % de leur salaire par un saut d'index. Les éventuelles augmentations à négocier par secteur ne remplaceront jamais ces 2 % perdus.

Grâce à la mobilisation syndicale, ce qui a changé

Les prépensions (RCC)

Pour les deux années à venir, elles restent possibles à 58 ans pour les métiers lourds, le travail de nuit, la construction, en cas de 40 ans de carrière ou à l'appui d'une attestation médicale avec des mesures transitoires pour les travailleurs qui répondent aux conditions antérieures.

Jusqu'à fin 2017, les prépensions restent possibles à 60 ans dans les secteurs et les entreprises disposant d'une CCT en la matière.

Dans les entreprises en difficulté ou en restructuration, les prépensions restent possibles à partir de 55 ans.

Les crédits temps de fin de carrière

Elles restent possibles avec indemnités à partir de 55 ans (au lieu de 60 ans) dans le cas des métiers lourds, du travail de nuit, dans la construction, en cas de 35 ans de carrière, dans les entreprises en difficulté ou en restructuration.

L'enveloppe liaison au bien-être

Tous les minimas et forfaits des allocations sociales (pensions, maladie, chômage, maladie professionnelle et accidents du travail) seront augmentés de 2 % au 1er septembre 2015.

Les plafonds de calcul seront augmentés de 1,25 % dans tous les secteurs à l'exception de celui des pensions.

Grâce à la mobilisation syndicale, ce qui doit encore disparaître

Le saut d'index

Parce que cette mesure va diminuer le pouvoir d'achat des travailleurs et des allocataires sociaux.

La disponibilité active imposée à tous les travailleurs en RCC - prépension (tant les moins de 60 ans que les nouveaux cas) et aux chômeurs âgés. Parce que cette mesure est absurde et une insulte aux travailleurs !

La suppression du complément d'ancienneté pour les chômeurs âgés. Parce que cette mesure n'aura pas d'autre conséquence que d'appauvrir ceux qui en bénéficient.

La non-admission aux bénéfices des allocations d'insertion pour les jeunes de plus de 25 ans ainsi que le durcissement des conditions d'accès pour les

jeunes de moins de 21 ans. Tant qu'il y aura une offre d'emploi pour des centaines de demandeurs, les jeunes ne travailleront pas !

La réduction de moitié du complément de chômage pour les travailleurs à temps partiel (AGR). Cette mesure va plonger dans la misère ceux qui en bénéficient. Surtout des femmes, travailleuses à temps partiel.

La réduction des allocations en cas de chômage temporaire. Une nouvelle absurdité et une insulte aux travailleurs.

Les attaques violentes contre les services publics et les statuts des agents, en particulier en ce qui concerne les régimes de pension et de fin de carrière. Ces mesures d'austérité portent atteinte à l'emploi, à la qualité et à l'accessibilité des services publics.

La réforme des pensions telle que prévue dans l'accord de gouvernement. Qu'il s'agisse du relèvement de l'âge de la pension à 67 ans ou la mise en place d'une pension à point, cette réforme n'a pas d'autre objectif que de tirer les pensions, privées et publiques, vers le bas. Alors que les pensions belges sont déjà en dessous de la moyenne européenne et que de nombreux pensionnés vivent sous le seuil de pauvreté...

Cette liste n'est pas complète tant les mesures du gouvernement qui s'attaquent aux travailleurs et aux allocataires sociaux sont nombreuses. Nous ne les citerons pas toutes. Mais nous n'en oublierons aucune dans notre combat...

FGTB
2 mars 2015

Le Rouge ou le Noir ?

Par l'utilisation de ce titre, je n'ai évidemment pas la prétention de faire l'analyse littéraire de l'œuvre de Stendhal mais bien plus simplement d'utiliser ces deux couleurs qui marquent la tendance chromatique de ce début de printemps.

Rouge

La FGTB a remis la pression, tardivement ?, frileusement ?, sur le gouvernement antisocial qui sape, depuis plus de 6 mois maintenant, l'édifice patiemment construit de nos acquis sociaux.

Une première concentration en front de militants sur la place de la Monnaie à Bruxelles, tout un symbole, a réuni une dizaine de milliers de délégués des trois organisations syndicales représentatives qui ont, une fois de plus, stigmatisé les mesures reprises dans l'accord du gouvernement.

Noir

Un odieux attentat revendiqué par l'État islamique contre le Musée national du Bardo, à **Tunis** a fait 21 malheureuses victimes dont le seul tort a été de se trouver au mauvais endroit au mauvais moment.

Rouge

La CGSP a organisé en front commun également et toujours place de la Monnaie à Bruxelles un rassemblement de près de 6 mille délégués qui ont clamé leur crainte de voir l'ensemble des services publics broyés dans la volonté du Gouvernement de réaliser des économies drastiques au nom de l'austérité budgétaire sur le dos uniquement des agents de la Fonction publique, sur la qualité du service rendu à l'ensemble la population.

Noir

Les attentats revendiqués par l'État islamique contre des mosquées au Yémen ont tué au moins 142 personnes et blessé au moins 351 autres.

Rouge

Des actions provinciales sont programmées par la FGTB le 30 mars pour les provinces du Brabant wallon, du Brabant flamand et de Bruxelles et le 1^{er} avril dans les autres provinces belges pour rappeler au Gouvernement Michel/De Wever que les syndicats n'abdiquent pas et qu'ils ne laissent pas tomber les bras.

Noir très Noir

En France, les élections départementales ont une nouvelle fois démontré que le Front national, parti d'extrême droite devenait un acteur incontournable du paysage politique français et que sa Présidente, Marine Le Pen, pouvait espérer devenir la première femme président de la république...

Rouge très Rouge

La CGSP ne désarme pas elle non plus face à la non application du saut d'index ni face à l'allongement de l'âge de la retraite, ni face à l'ensemble des mesures anti sociales de ce gouvernement.

La CGSP a décrété une grève générale de 24 heures le 22 avril prochain pour l'ensemble des services publics.

Pour que le Rouge porteur d'espoir l'emporte contre le Noir générateur de misère, du terrorisme, de l'injustice et de l'austérité faisons, tous ensemble, une réussite de cette grève générale.

Mobilisons-nous tous car nous sommes tous concernés, jeunes, pensionnés, femmes, travailleurs et demandeurs d'emplois ! Nous serons tous impactés durement et longtemps si les propositions du gouvernement deviennent notre réalité de demain.

Ce n'est pas un choix de couleur, c'est un véritable choix de société. Un choix d'avenir. Un choix de Futur !

Michel Denys
Président

Résumé de la Commission paritaire de Belgocontrol du 24/02/2015

1. Nouvel arrêté royal concernant les aspects psychosociaux

Ce dossier a été analysé au Comité de prévention de novembre, décembre 2014 et janvier 2015.

Ce règlement devait être adopté en Commission paritaire avant le 1^{er} mars 2015.

Comme c'est une modification du règlement de travail il y eut vote.

Suite à la demande des organisations syndicales d'avoir plus de personnes de confiance, on a accepté deux personnes en interne et une liste d'assistants sociaux à Attentia (Service externe de prévention).

Ces personnes disposent de la formation adéquate et ne sont pas soumises aux contraintes de la loi comme par exemple : ne pas faire partie de fonctions dirigeantes...

En front commun, le SLFP et la CGSP ont approuvé la dernière version de texte proposé.

ACV a voté contre.

Texte approuvé.

2. Dotation annuelle aux organisations syndicales

Cette proposition de dotation est subordonnée à un contrôle de l'entreprise sur l'utilisation d'une somme encore à définir.

Cela revient à un certain type de syndicalisme d'entreprise et non de contre-pouvoir.

Le SLFP et L'ACV se montrent favorables.

Suite à notre déclaration et de fin de non-recevoir (voir notre déclaration ci-dessous), ce point est reporté jusqu'au moment où il y aura un consensus entre les trois syndicats sur un texte commun.

Commission paritaire de Belgocontrol du 24/02/2015 (Point 4 - Dotation annuelle)

Monsieur l'Administrateur Délégué,

À Belgocontrol, les règles en vigueur concernant l'activité syndicale sont régies par le Statut syndical approuvé à la Commission paritaire de novembre 2002.

Aux titres II et V, chapitre 3, sont clarifiés, encadrés, la nature des obligations et droits de la représentation syndicale.

Au titre VII, sont définis les moyens de fonctionnement.

Suite à la création de Belgocontrol, une dotation fut attribuée aux organisations syndicales sans conditions particulières sinon la volonté d'instaurer une concertation sociale active basée sur la confiance et le respect mutuel et tenant compte des règles en vigueur au sein de l'entreprise et de la législation belge.

En ce qui concerne la CGSP, il existe assez de documents internes qui prouvent depuis 15 ans, que notre organisation syndicale a toujours essayé de remplir son rôle de contre-pouvoir tout en tenant compte aussi des défis propres à Belgocontrol.

- Respect du statut syndical.
- Jamais d'assemblée des personnels

sans autorisation du CEO.

- Aucune déclaration publique souhaitant par exemple la fin de Belgocontrol.
- Respect des procédures en cas de conflits collectifs.
- Discrétion envers les médias et le monde politique et privilégier le dialogue en interne.
- Négocier quand c'est possible et se battre quand il n'y a pas d'autres solutions.

La CGSP n'a aucune difficulté avec le mot « transparence ».

De même, la CGSP n'aura aucune difficulté à se concerter, à négocier en toute « confiance ».

Dans le cadre de votre proposition, l'équation transparence/confiance nous semble déséquilibrée.

Bien sûr, il appartient à la délégation syndicale, en fonction de ses Statuts et Règlements internes de former ses militants mais en toute indépendance, sans contrôle externe à notre organisation.

Pour rappel, en ce qui concerne des « initiatives de formation », Belgocontrol a l'obligation de former les travailleurs représentant le Comité de prévention (article 30, AR du 3 mai 1999 relatif aux missions et au fonctionnement des Comités pour la prévention et la protection au travail).

Il y a sans doute un effort à faire dans ce domaine.

Pour la CGSP, c'est donc... **non, merci** à votre proposition telle que formulée aujourd'hui.

Steenokkerzeel, le 24/02/2014

3. Plan des besoins en personnel

Le CEO présente une note générale justifiant sur quels critères, pour l'avenir seraient définis les gaps et excès des personnels et surtout, quels objectifs à atteindre.

Un plan quinquennal est en cours d'élaboration et sera présenté aux organisations syndicales à la Commission paritaire d'avril.

La CGSP fait la déclaration ci-dessus :

Commission paritaire du 24/02/2015, point 6 de l'ordre du jour : plan des besoins en personnel 2014-2015

Analyse CGSP

À la lumière de ce texte, on constate que ce plan de besoin en personnel est tributaire selon Belgocontrol de :

- projets de restructuration de l'espace aérien ;
- évolution opérationnelle et technologique ;
- évolutions économiques et financières ;
- décisions politiques ;
- objectifs de performance (efficacité économique non négligeable) ;
- une stratégie basée sur l'efficacité et satisfaction des clients ;
- PS : efficacité : qui aboutit à de bons résultats avec le minimum de dépenses, d'efforts, efficace et productif (*Larousse*) ;
- flexibilité.

Pour rappel, Belgocontrol est une Entreprise publique autonome (EPA) et dans ce cadre est soumise à la loi du 21 mars 1991.

Dans ce contexte, le dialogue social est tout à fait différent d'une entreprise sous statut privé.

Les partenaires sociaux ont un rôle spécifique délimité notamment par les articles 34 et 35.

Pour cette problématique, les articles 34 F, 8° (cadre du personnel), F 14° (conditions de travail), G 1° (nature ou les catégories de fonctions ouvertes au personnel contractuel), sont de notre compétence.

Depuis la création de Belgocontrol, nous avons via de nombreux accords explicités ces notions.

Pour exemple :

1. CCT CANAC II social.
2. Accord collectif plan de rationalisation ATC.
3. Accord ponctuel EBCI bis.
4. Accord collectif heures supplémentaires.
5. Accord collectif APS régions.
6. Accord collectif TWO.
7. CCT météo en mouvement.
8. CCT 2006-2008.
9. Protocole de juin 2000.
10. CCT 2004-2005.
11. Accord collectif programme de reconversion et de réaffectation.
12. CCT 2010-2011.
13. Protocole d'accord du 17 juin 2014.
14. ...

Il existe par « exemple des CCT ou il est spécifiquement écrit que s'il y a des normes de productivité à mettre en place, cela doit se faire en concertation avec les organisations syndicales représentatives.

La CGSP attire votre attention sur le respect des règles en vigueur.

La CGSP est prête à négocier éventuellement de nouvelles règles HR pour faire face aux nombreux défis.

**Informez les travailleurs, c'est bien.
Respectez les accords et les préroga-**

tives des uns et des autres, c'est encore mieux.

4. Plan de performance 2015-2019

Rappel

- Un plan de performance devait être déposé pour fin juin 2014 au niveau du FABEC pour analyse à la Commission européenne.
- Eurocontrol, mandaté par la Commission européenne devaient faire ses recommandations pour décembre 2014.
- Ce fut postposé de décembre à janvier 2015.
- Cette réunion de janvier se fit dans la plus grande confusion, et la Commission voulait une décision sur la non-conformité des taux unitaires fournis pour 8 pays dont la Belgique.
- Vu le manque d'argumentation déployée par la Commission sur le pourquoi, la nature de cette décision, aucun quorum ne fut atteint et la décision reportée.
- Dès lors, la Commission a décidé de constituer un Comité d'appel qui se réunit fin février.
- Belgocontrol a fait des démarches avec d'autres ANSP pour avoir une position commune.
- Apparemment, certains États comme la Belgique veulent s'abstenir.
- S'abstenir, c'est voter pour.
- De toute façon, le danger, c'est que s'il n'y a pas de majorité de blocage qui se dessine, la Commission européenne peut décider d'avancer seule.
- Il est remarquable que la Commission européenne très libérale n'ait donné aucune mesure chiffrée pour les efforts supplémentaires éventuels qui seraient demandés aux ANSP quant à l'adaptation de leur *Unit Rate*.

- Avec ETF, nous devons déjà penser à nous mobiliser.

5. Suivi du protocole de juin 2014 sur la disponibilité des contrôleurs aériens

- Entre avril et juin 2015, chaque ATCO, à titre individuel sera reçu par HR pour le calcul de sa carrière.
- Les agents partis en 2014, viendront signer en mars 2015, leur contrat individuel tel que négocié dans l'Accord collectif de juin 2014.

6. Recrutement ATCOS 2015

- 3 764 candidats.
- 21 % de femmes.
- 37 % de francophones.
- 55 % de néerlandophones.
- 8 % autres.
- Coût élevé pour organiser les différentes épreuves.
- On estime qu'après le FEAST 1, il resterait environ 400 candidats.
- Le CEO envisage une évaluation par après, au vu du nombre d'agents qui réussiront, et s'il est envisagé de

constituer une réserve de recrutement ou un nouvel examen.

7. Financement des prestations aux aéroports régionaux

- Le 13/02/2015 a eu lieu un Conseil des Ministres sur cette problématique.
- Le contrat de gestion stipule les modalités de paiement révisables chaque année.
- Fin de l'année passée, via arrêté royal, les Autorités fédérales ont rempli leur obligation.
- Petit couac, le SPF Mobilité et transport n'avait pas prévu cette somme à son budget annuel.
- En septembre se tiendra un nouveau contrôle budgétaire.
- Belgocontrol insistera pour renouveler son financement.
- Parallèlement, dans l'accord gouvernemental, est prévu le souhait d'adapter l'accord de coopération de 1987.
- Une concertation sur ce sujet entre entité fédérée et régionale est prévue fin février.

- Un groupe de travail devrait être constitué afin de voir dans quelle mesure cet accord peut être adapté.
- Il faudra donc évaluer en septembre 2015, l'état d'avancement de ces travaux et en tenir compte pour le financement de 2016.

Bruxelles, le 25/02/2015

Éditeur responsable : Éric Halloin
Secrétaire fédéral
CGSP-ACOD

Ensemble, on est plus fort



30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

Brussels Airport ... la vie telle qu'elle ne doit pas être

Depuis l'opération antiterroriste de Verviers le jeudi 15 janvier 2015, le niveau de la menace avait été porté à 3 dans toute la Belgique. La menace portant sur les personnes en uniformes, le patron de l'aéroport de Bruxelles National avait lui aussi édicté des mesures puisque les inspecteurs aéroportuaires relevaient de cette catégorie. Des mesures à discuter au Comité de Sécurité local (LOVECO).

Dans un premier temps, la CGSP a pris connaissance des mesures annoncées. Mais très vite il devait apparaître que ces mesures n'étaient pas logiques et qu'elles ne faisaient nullement suite à des instructions de la DGTA. Et pourtant, la réglementation ne laisse aucun doute en la matière : *les membres du personnel de l'inspection aéroportuaire dépendant de l'exploitant de l'aéroport de Bruxelles National relève toujours, pour ce qui est de l'exercice de certaines compétences, de l'autorité de l'inspecteur principal et de l'inspecteur principal adjoint de l'inspection aéroportuaire.*

Il fallut attendre le 11 février, à l'occasion du sommet européen du 11 février, pour avoir une instruction temporaire (du 11-13/2) émanant de la DGTA sur le port d'armes des inspecteurs d'aéroport. En attendant, ce fut le flou le plus total par rapport aux mesures à prendre pour la sécurité de tout un chacun et par rapport aux mesures que l'employeur prendrait en l'absence d'instructions de la DGTA ou pour toute autre raison (économique industrielle ?).

La délégation de la CGSP a réagi en adressant un courrier au directeur général de la DGTA pour lui poser quelques questions pertinentes et lui demander d'organiser une concertation avec la DGTA, la Police fédérale et une délégation des travailleurs.

En date du 26 février, les travailleurs ont été informés plus avant de l'instruction qui avait été donnée lors du Sommet européen. Si elle peut comprendre qu'il faille travailler dans des délais très stricts (le niveau de menace 3 n'a été prolongé que le 9 mars), la CGSP se pose, néanmoins, de sérieuses questions par rapport au reste du fonctionnement. Par ailleurs, les explications de la Police fédérale concernant « l'unité de commandement » et autres termes de ce genre qui donnaient l'impression de se trouver dans une zone en guerre, ne suffisaient pas non plus à étayer complètement les directives de l'employeur.



Les inspecteurs d'aéroport sont parfaitement conscients des dangers inhérents à leur métier. Néanmoins, c'est à eux qu'il revient de veiller à ce que les activités de l'aéroport se déroulent en toute sécurité et dans le respect des règles et procédures. À entendre les questions de la Police fédérale concernant la fouille des véhicules ou le traitement des vols VIP des chefs d'État, nous ne sommes pas persuadés que la sécurité ait été la préoccupation première.

Afin de dénoncer cette opacité et de sensibiliser les responsables politiques, la CGSP envisage de solliciter audience auprès de la Ministre compétente, Jacqueline Galant. Si elle ne met pas des vies en danger, la CGSP ne permettra pas non plus qu'on le prenne à l'aise avec les travailleurs de Brussels Airport **qui, pour l'exécution de leur tâche d'Inspecteur aéroportuaire dépendent du DGTA-Ministère de la Mobilité.**

La vie dans l'opacité, la vie telle qu'elle ne doit clairement pas être...

(À suivre)

À LIRE

**Le livre noir des banques**

Des centaines de milliards d'euros : c'est ce qu'ont coûté les plans de sauvetage des banques françaises après le quasi-effondrement du système financier mondial en 2008, pris au piège de ses propres folies spéculatives. Indignation de l'opinion, grandes promesses de régulation : on allait voir ce qu'on allait voir pour recadrer une finance devenue « ennemie ». Six ans plus tard, où en est-on ? Les banques sont-elles redevenues utiles à l'économie et à la société ? C'est tout le contraire ! Elles paient toujours moins d'impôts et favorisent l'évasion fiscale. Elles continuent de spéculer sur les matières premières et financent des projets très polluants. Elles détournent l'épargne d'utilité sociale ainsi que les financements abondants et gratuits reçus de la Banque centrale européenne. Nos banques coûtent très cher à la société et constituent une véritable et dangereuse bombe à retardement.

Le livre noir des banques a été écrit par des journalistes de Basta ! et des économistes de l'association Attac, qui milite pour la justice sociale et environnementale, et conteste radicalement le pouvoir pris par la finance sur les peuples et la nature.

Attac & Basta !, *Le livre noir des banques*, Éd. Les Liens qui Libèrent, Paris, février 2015, 320 p., 21,50 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • Un mois de mars printanier...
Et un mois d'avril chaud ?
- 4 / Dossier • Accords de commerce : mobilisation mondiale le 18 avril
- 7 / Le mot qui pue • La dette
- 8 / Austérité • Il nous faut une autre banque centrale !
- 9 / Secteur public • L'État n'est pas une famille !
- 10 / Mobilisation • La FGTPB toujours au combat

Infos TÉLÉCOM AVIATION

- 11 / Édito • Le Rouge ou le Noir ?

Belgocontrol

- 12 / Résumé de la Commission paritaire de Belgocontrol du 24/02/2015

BAC

- 15 / Brussels Airport ... la vie telle qu'elle ne doit pas être
- 16 / À lire

www.cgspwallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTPB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11